

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**ARRÊTE N°2023_138
Portant réglementation du stationnement
et autorisation d'occupation du domaine public.
RUE DES CERISIERS**

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté N°2023_134 en date du 20/07/2023 autorisant l'occupation du domaine public par la dépose d'une benne devant le 13 rue des Cerisiers,
CONSIDERANT que les travaux de destruction d'un muret au 13 rue des Cerisiers, nécessitent une prolongation de l'autorisation d'occupation du domaine public pour la pose d'une benne devant le 13 Rue des Cerisiers.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : L'autorisation d'occupation du domaine public délivrée à [REDACTED] devant le 13 rue des Cerisiers par la dépose d'une benne est prolongée les 15 et 16 Août 2023.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur restera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier par Mme Calvat.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 14/08/2023

PAR DELEGATION DU MAIRE
Le Maire,
Catherine LEVY
Jean-Charles MORICONI.



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.

Publication ou Notification le 14/08/2023

Affiché du 14/08/2023 au